

# Ardennes



## État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

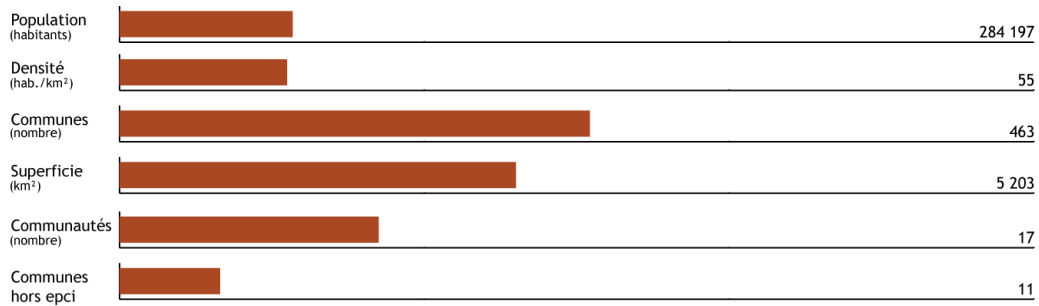
**25 mai 2011**

### Évolution du tissu intercommunal :

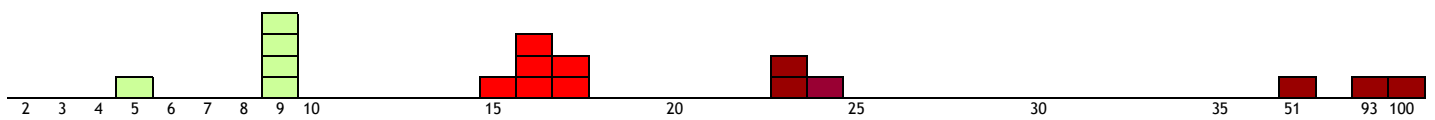
- Le nombre de communautés a augmenté (une création ex nihilo).
- Le nombre de communes par communauté a augmenté.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

# Les données

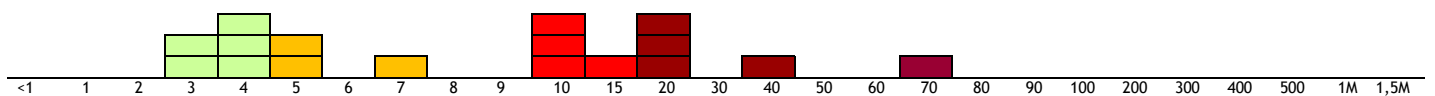
## Caractéristiques du département



## Nombre de communes par communauté



## Population par communauté (en milliers d'habitants)

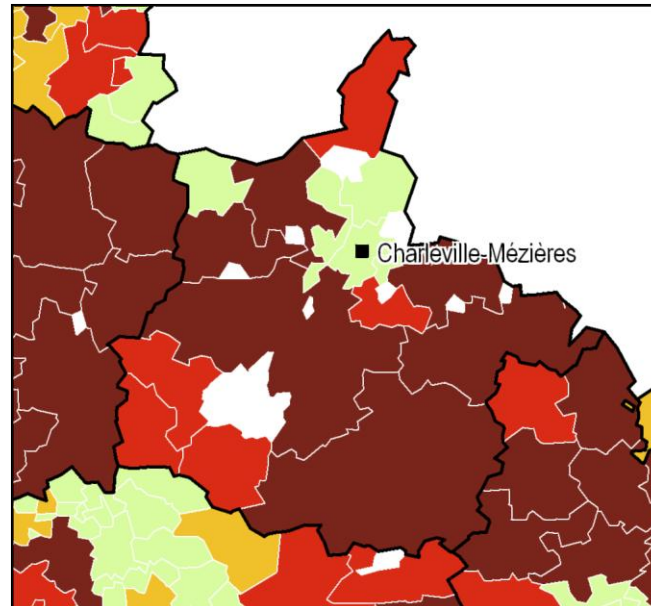


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
5	1
9	4
15	1
16	3
17	2
23	2
24	1
51	1
93	1
100	1
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>

Population/Communauté	
Population	Communautés
3 à 4 000	2
4 à 5 000	3
5 à 6 000	2
7 à 8 000	1
10 à 15 000	3
15 à 20 000	1
20 à 30 000	3
40 à 50 000	1
70 à 80 000	1
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>

## Les territoires

Nombre de communes par communauté



- 20 et plus
- 15 à 19
- 10 à 14
- Moins de 10

## Commentaires

### Caractéristiques de la trame intercommunale

Peu nombreuses, les communautés présentent une grande disparité (entre 5 et 100 communes) :

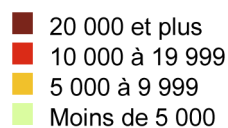
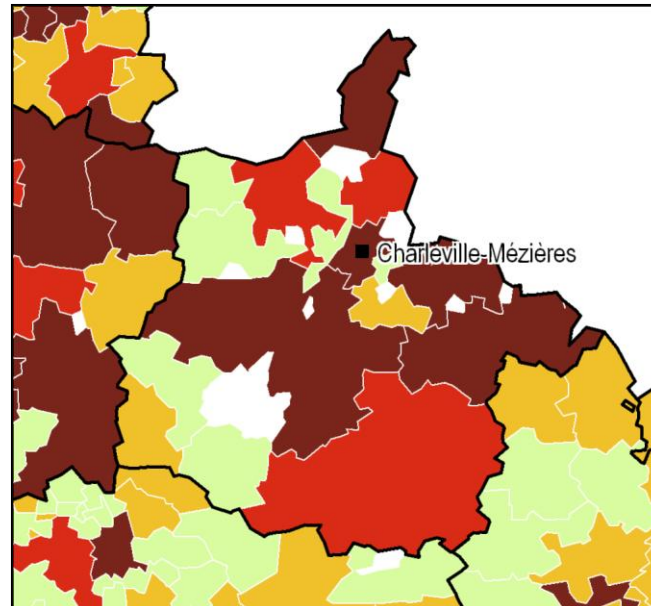
- 6 communautés sur 17 comptent entre 15 et 17 communes (soit 35,30 %).
- 5 communautés comptent moins de 10 communes, (soit 29,40 %).
- 3 communautés comptent entre 20 et 24 communes (soit 17,65 %).
- 3 communautés comptent plus de 50 communes (soit 17,65 %), dont une, 100 communes : la CC de l'Argonne Ardennaise.

### Comparaison avec les départements voisins

- Situation analogue dans l'Aisne et dans la Meuse.
- Dans la Marne, les communautés riveraines sont de plus petite taille (pour une bonne part, moins de 10 communes).

## Les territoires

### Population par communauté



## Commentaires

### Caractéristiques de la trame intercommunale

Une grande disparité de population existe entre les communautés, selon une répartition géographique assez nette :

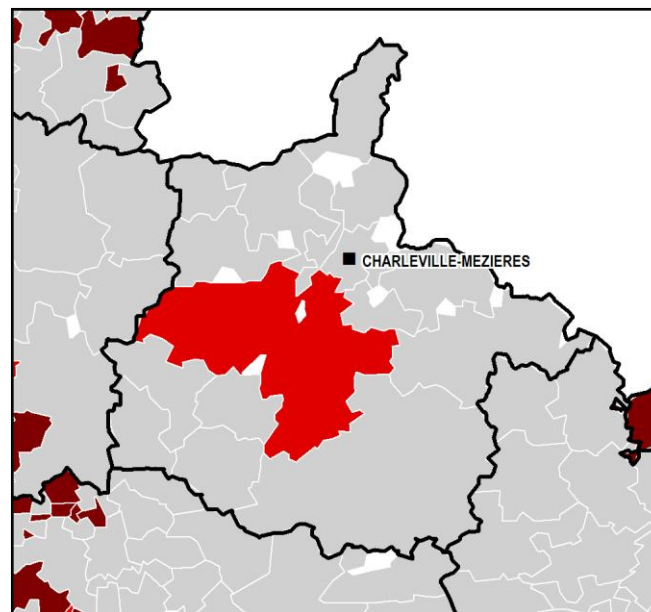
- 5 communautés sur 17 comptent moins de 5 000 habitants (soit 29,40 %). Elles occupent l'Ouest du département.
- 9 communautés comptent au moins 10 000 habitants (soit 52,90 %). Elles occupent le Centre et l'Est du département.

### Comparaison avec les départements voisins

- Dans l'Aisne, les communautés sont plus peuplées (le plus souvent 20 000 habitants et plus).
- Dans la Marne et dans la Meuse, elles sont moins peuplées (moins de 10 000 ou moins de 5 000 habitants).

## Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

### Données

Territoire discontinu		
Territoire comprenant une enclave	1	CC des Crêtes Préardennaises
Territoire discontinu avec une enclave	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	38	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	30	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	29	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	11	

### Évolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

#### Entre 2006 et 2009

Elargissement de périmètres existants :

- Bergnicourt, Le Châtelet-sur-Retourne, Saint-Remy-le-Petit ont intégré la CC du Junivillois.
- Le Châtelet-sur-Sormonne, Sévigny-la-Forêt, Tremblois-lès-Rocroi ont intégré la CC Val et Plateau d'Ardenne.
- Joigny-sur-Meuse a intégré la CC Meuse et Semoy.
- Vivier-au-Court a intégré la CC du Pays Sedanais.

#### Entre 2009 et 2010

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- La Grandville a intégré la CA de Charleville-Mézières Cœur d'Ardenne.

#### Entre 2010 et 2011

Création de communauté :

- CC du Rethélois, 17 communes : Acy-Romance, Amagne, Ambly-Fleury, Arnicourt, Barby, Bertoncourt, Biermes, Coucy, Doux, Mont-Laurent, Nanteuil-sur-Aisne, Novy-Chevrières, Rethel, Sault-lès-Rethel, Seuil, Sorbon, Thugny-Trugny.

Elargissement de périmètre existant par intégration de commune isolée :

- Sormonne à intégré la CC du Val et Plateau d'Ardenne.

## Répartition des communes « isolées »

- 10 communes essaimées dans la partie Nord du département.
- 1 commune (Corny-Machéroménil) du canton de Novion-Porcien.

## Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

ANCHAMPS	MARLEMONT
BARBAISE	MURTIN-ET-BOGNY
BAZEILLES	NEUFMANIL
CORNY-MACHÉROMÉNIL	NOUVION-SUR-MEUSE
ESCOMBRES-ET-LE-CHESSOIS	REVIN
GESPUNSART	

## Extrait des SDO1

À partir des données transmises par la préfecture en 2006

Schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité dans le département des Ardennes

29 juin 2006

### État des lieux

- Le département compte 1 communauté d'agglomération et 15 communautés de communes.
- Une communauté de communes comporte une enclave.
- Il reste encore 38 communes isolées, la majorité dans l'arrondissement de Reethel.
- La taille des communautés est modeste : 21 ont moins de 5 000 habitants.
- A plan fiscal, 8 communautés sont en TPU, 16 à fiscalité additionnelle, 11 en fiscalité mixte.

### Proposition de modifications de périmètres des EPCI à fiscalité propre

#### • Modifications de périmètres à court terme :

- Adhésion de communes isolées à des communautés existantes.
- Fusion des CC de la Thiérache Ardennaise et de la Région de Signy-Le-Petit.
- Création de la communauté de communes de Reethel.
- Fusion des CC du Junivillois, de l'Asfeldois et des Plaines du Porcien.

#### • Modifications de périmètres à long terme :

Ce schéma propose de réduire de 16 à 7 le nombre d'EPCI à fiscalité propre :

- Création d'une CA Charleville-Sedan : fusion de la CA de Charleville-Mézières, des CC du Pays Sedanais, des Balcons de Meuse, du Pays des Sources au Val de Bar et de communes isolées.

- Constitution de pôles secondaires :

- Constitution d'une CC de la Vallée de la Meuse : fusion des CC Ardenne-Rives de Meuse avec celle de Meuse et Semoy et des communes isolées.
- Regroupement en une communauté de communes du Nord-Ouest ardennais à vocation rurale : fusion des CC Val et Plateau d'Ardenne (pour partie), de la Région de Signy-Le-Petit, de la Thiérache Ardennaise et de communes isolées.
- Consolidation du Sud-Ouest ardennais pour profiter du développement rémois : constitution d'une seule communauté de communes regroupant les trois existantes avec celle qui serait créée autour de Reethel.